

ATTRIBUTION DES POUVOIRS

Comité du jeudi 11 décembre 2025



SEDIF

SERVICE PUBLIC DE L'EAU



Pouvoirs	N° affaire
Séverine DELBOSC, déléguée titulaire de Plaine Commune, à Dina DEFFAIRI-SAISSAC, déléguée titulaire de Plaine Commune	Toutes
Sébastien EYCHENNE, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois, à Tatiana SAUSSEREAU, déléguée titulaire de Paris Est Marne & Bois	Toutes
Miloud GOUAL, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Val-Parisis, à <i>Bernard LE DUS, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Val-Parisis</i>	Toutes
Pierre MIROUDOT, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois, à Nourdin MAROUF, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois	Toutes
Jacques PHILIPPON, délégué titulaire de la CA Paris Vallée de la Marne, à Jean-François SAMBOU, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est	Toutes
Danielle RIPERT, déléguée titulaire de Boucle Nord de Seine, à Bruno PEREZ délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois	Toutes

MINUTE DE SILENCE



Hommage à Xavier MAINGUET
Responsable du Centre Relation Client
de Franciliane (filiale de Veolia),
délégataire du SEDIF

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2026

Comité syndical du 11 décembre 2025



LE BP 2026 : ENTRE ABOUTISSEMENT ET NOUVEAUX DÉFIS

Etre au rendez-vous des enjeux de l'eau potable

- Celui de la qualité sanitaire de l'eau produite,
- Celui de la préservation de la ressource,
- Celui de la performance des installations du SEDIF.

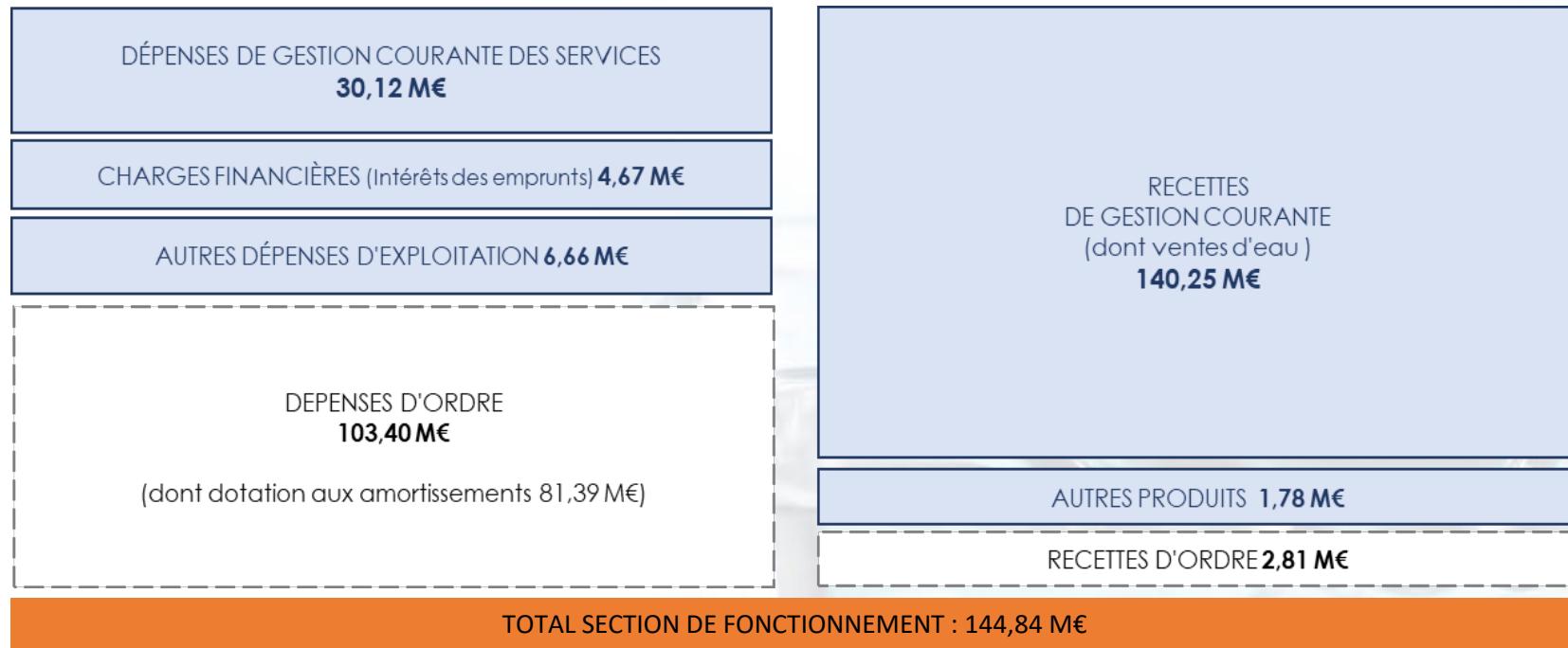
Persévirer dans ses ambitions

- Continuité dans la recherche du juste équilibre de la section d'exploitation
- Changement d'échelle avec le renforcement des investissements

Garantir la soutenabilité à long terme en maintenant une situation financière solide

L'ÉQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Préserver la capacité d'investissement du SEDIF



Des recettes d'exploitation en progression (132,41 M€ hors redevance performance eau potable) combinées à l'évolution contenue des dépenses (41,45 M€ au global, 27,17 M€ hors redevance performance eau potable et charges exceptionnelles) permettent d'accroître la capacité d'autofinancement du SEDIF.

LES RECETTES RÉELLES D'EXPLOITATION : 142,04 M€

Donner les moyens au SEDIF de poursuivre son action

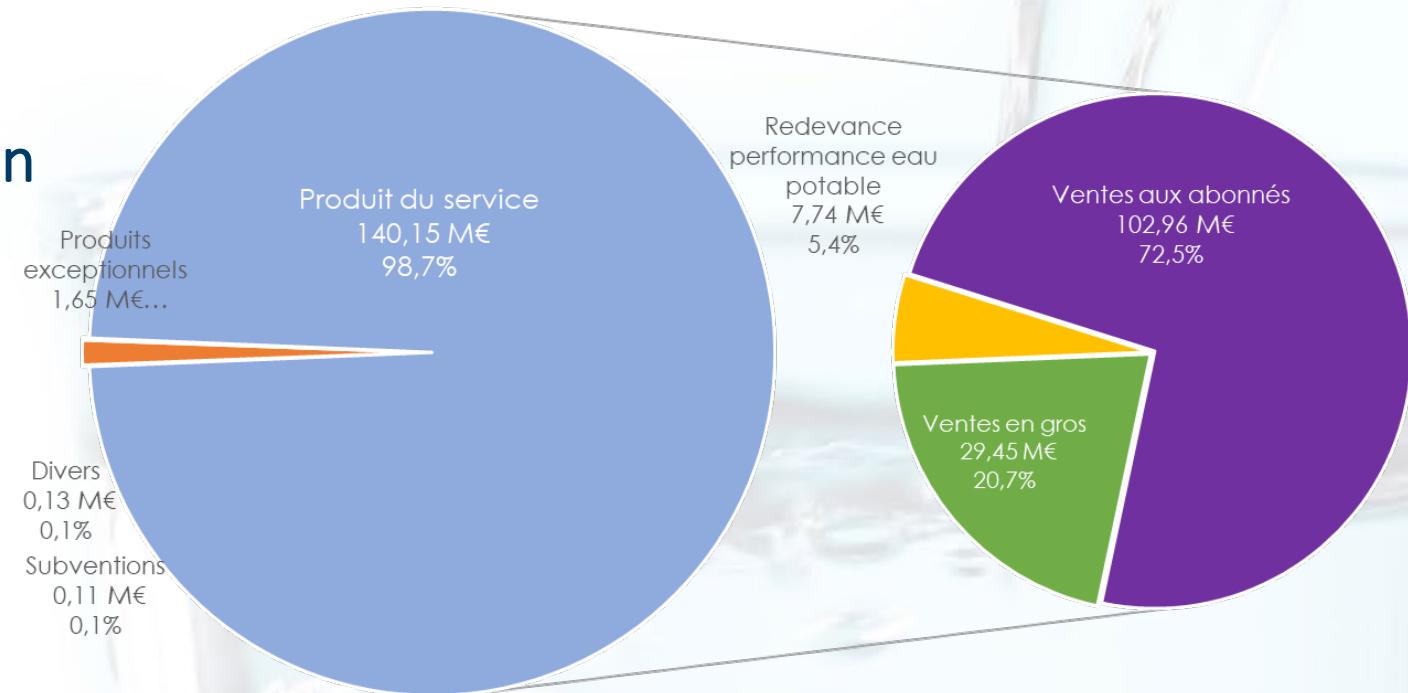
Principalement issues du produit du service (98,7%)

Des composantes à l'augmentation contrastée

+ 8,7 M€ de ventes d'eau en gros

+126% de redevance performance eau potable

+2,4% de part syndicale sur la vente d'eau aux abonnés avec le passage de la part syndicale à 0,53 euros HT/m³ sur la base de l'inflation.



LES DÉPENSES RÉELLES D'EXPLOITATION : 41,45 M€

Contenir les charges de fonctionnement sans perdre en efficacité

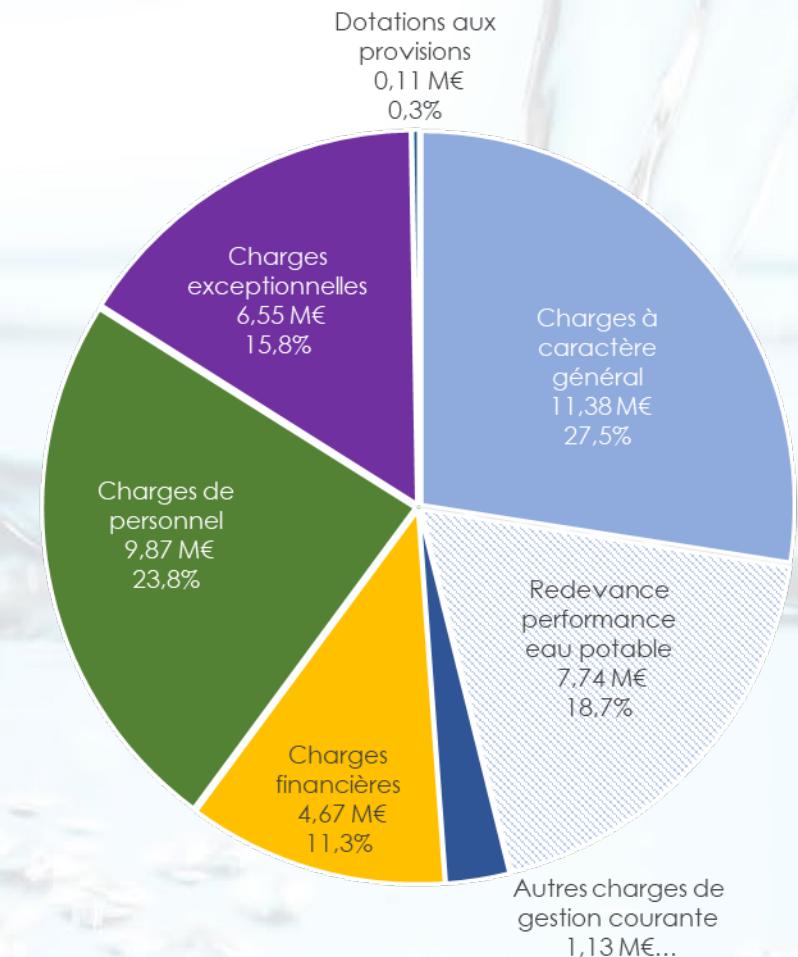
Des charges à caractère général ou de gestion courante en diminution, une fois neutralisée la redevance performance eau potable

- L'effet positif du regroupement des services
- Un moindre recours aux prestations externes

Des charges de personnel à l'évolution maîtrisée.

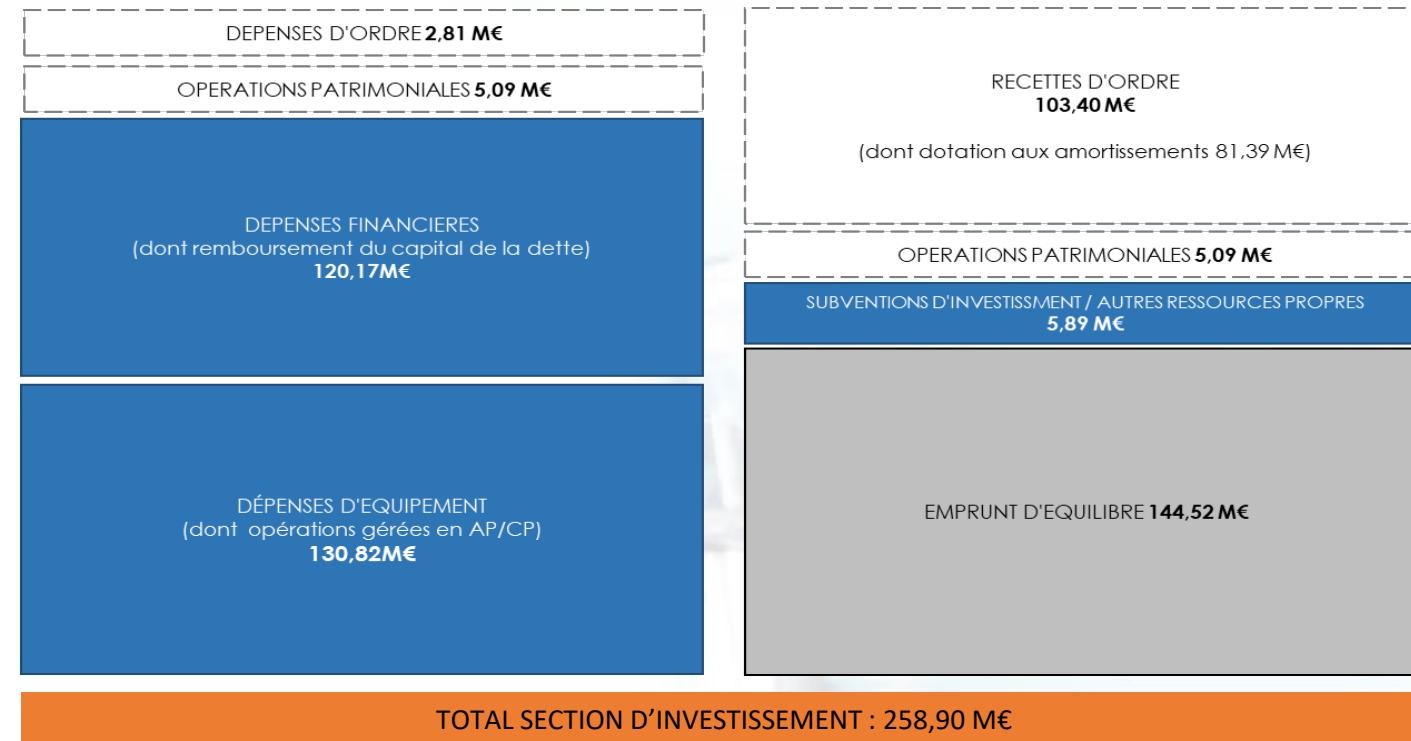
Des charges financières dont la part relative reste stable.

Des charges exceptionnelles en progression conjoncturelle sous l'effet de l'évolution du périmètre du SEDIF



L'ÉQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Un programme doublement ambitieux autofinancé à plus du tiers



Des dépenses d'investissement en très sensible progression (+65,7%) sous l'effet conjugué du PPI et de l'avancement du projet « Vers une eau pure » au financement équilibré entre mobilisation de l'épargne et recours à l'emprunt.

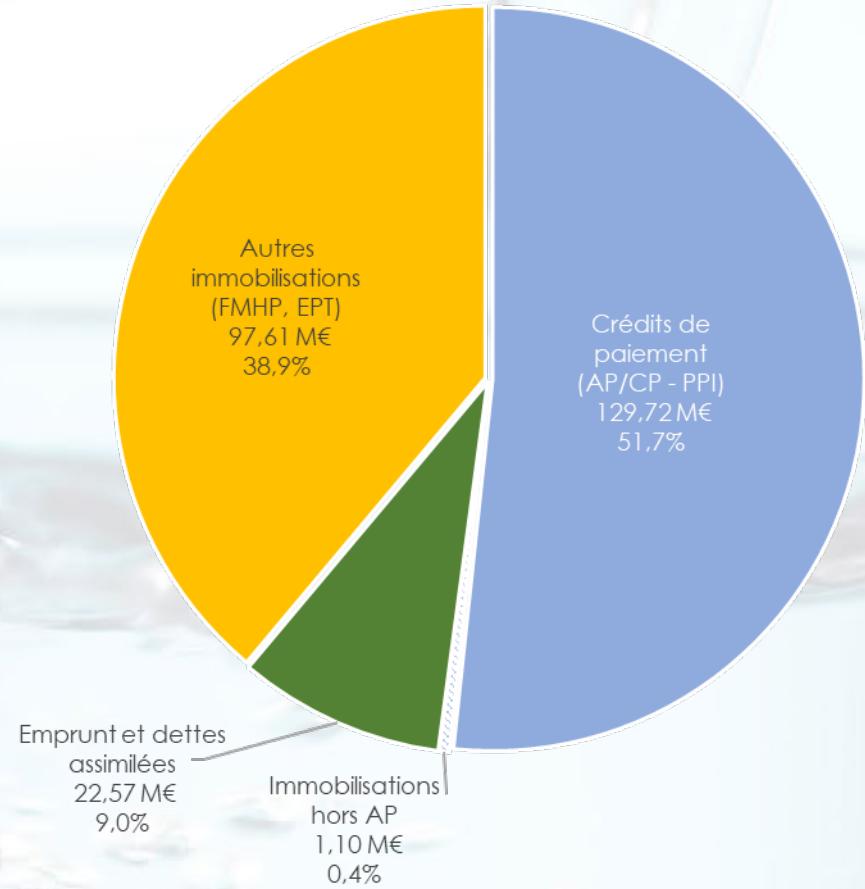
LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT : 251 M€

Poursuivre la réalisation du programme pluriannuel des investissements engagé sur près de 140 projets (+2,8% à 129,72 M€)

Inscrire les premiers crédits contractuels marquant l'avancement du projet « Vers une eau pure » (86,39 M€) et le doublement de la canalisation DN2000 à Neuilly-sur-Marne (6,38 M€)

Honorer les engagements pris dans les protocoles de sortie des EPT (4,83 M€)

Assurer le remboursement du capital de la dette souscrite (22,57 M€)

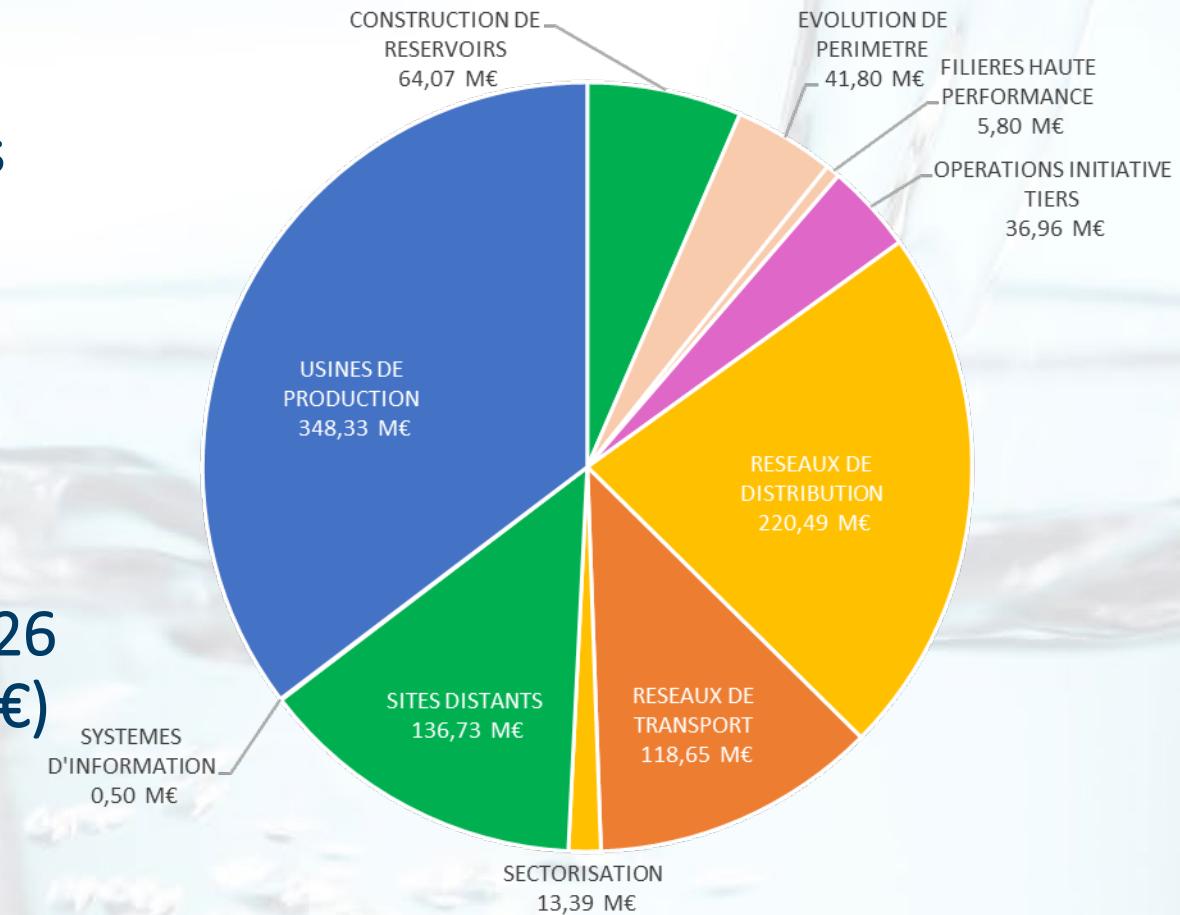


LES ENVELOPPES PLURIANNUELLES

Actualiser les Autorisations de Programme déjà ouvertes au plus près des échéanciers opérationnels (962,26 M€)

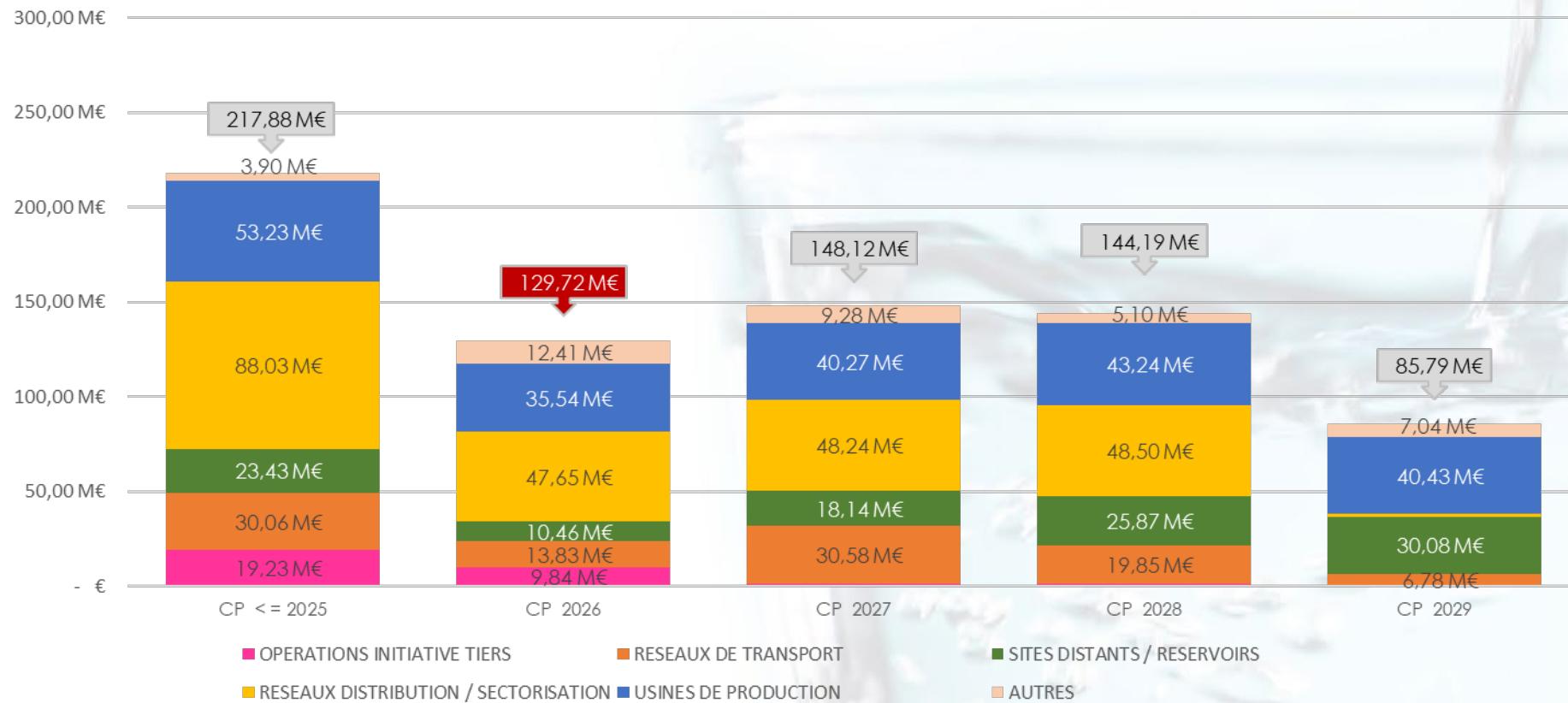
- +5,8 M€ sur l'AP Evolution du périmètre
- 23,28 M€ sur l'AP Réseaux de transport
- 14 M€ sur l'AP Opération tiers

Proposer l'ouverture d'une nouvelle AP 2026 dédiée aux Usines de production (24,14 M€)



L'ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT

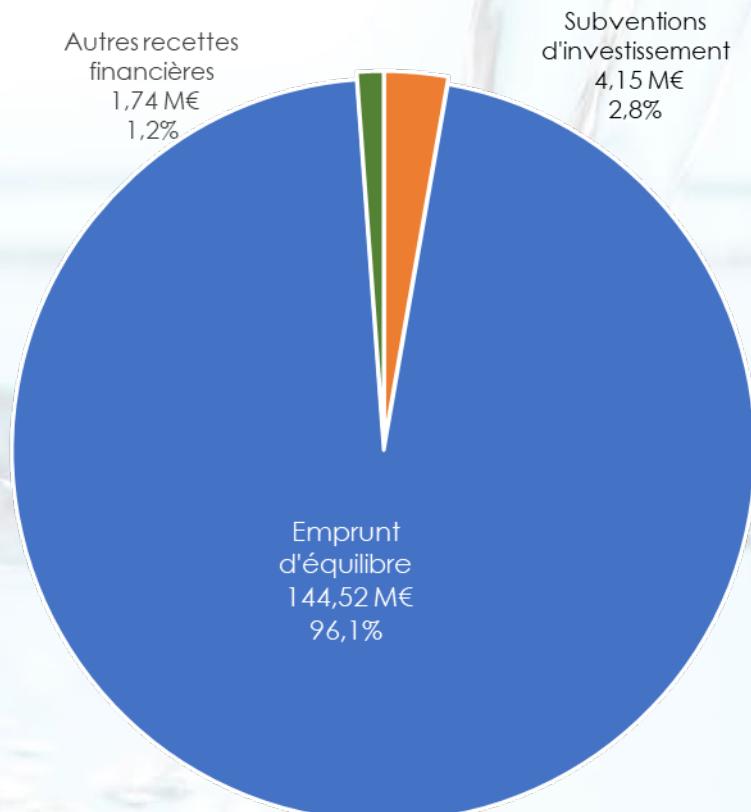
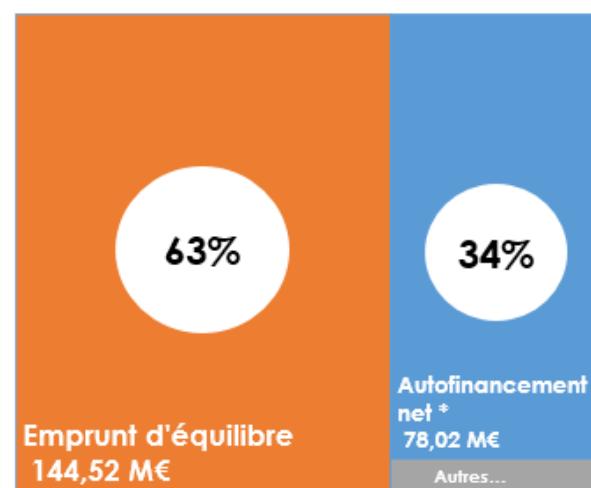
La trajectoire pluriannuelle établie sur la base des AP déjà votées confirme la permanence de l'effort soutenu d'investissement engagé par le SEDIF.



LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT : 150,41 M€

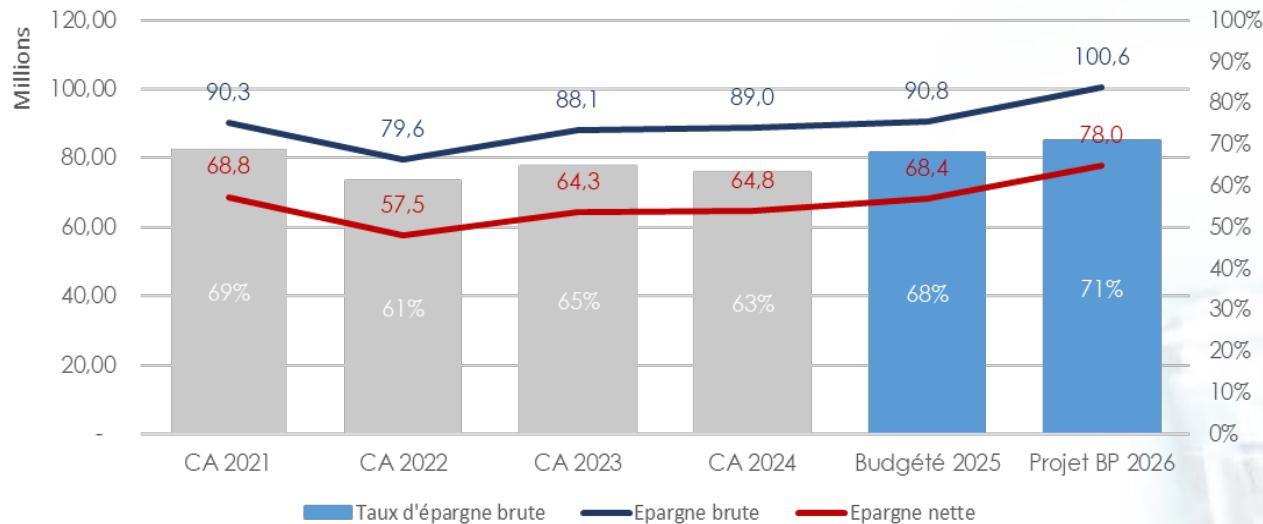
L'emprunt d'équilibre à portée théorique pourra être couvert par les enveloppes de prêts pluriannuelles déjà sécurisées auprès de nos financeurs (CDC, BEI et CEB)

L'autofinancement de l'investissement demeure élevé (avant même la reprise du résultat 2025)



LES RATIOS FINANCIERS

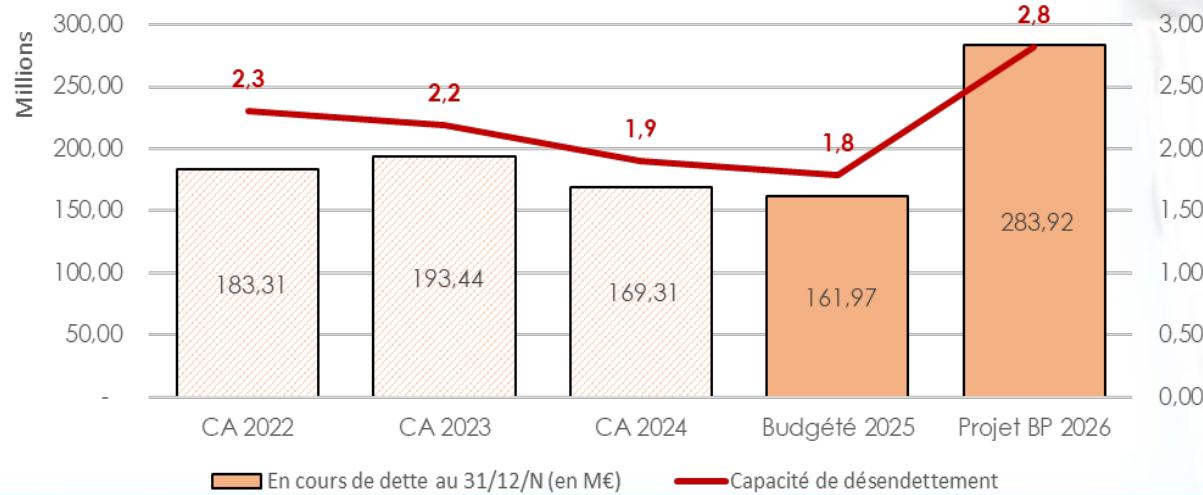
Maintenir une trajectoire financière soutenable et la qualité de signature du SEDIF



Epargne brute : 100,6 M€

Epargne nette : 78 M€

Taux d'épargne brute : 71%



Encours prévisionnel de dette : 283,92 M€

Capacité de désendettement : 2,8 ans

PROGRAMME DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Bilan 2025 et perspectives 2026



SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU



L'INNOVATION ET LA RECHERCHE DANS L'ADN DU SEDIF



Un programme en **2 volets complémentaires** :

- L'un mené par le SEDIF sur son budget de fonctionnement : entre 0,5 et 1 M€ par an
- L'autre par le déléataire : entre 2 et 2,5 M€ par an (soit 0,7% du produit des ventes d'eau aux abonnés)

1 % des produits des ventes d'eau aux usagers affecté à la R&D

3 thèmes principaux :

- Qualité de l'eau et traitements
- Environnement
- Gestion patrimoniale

PROGRAMME R&D DU SEDIF

Qualité de l'eau et traitements

- Composition de la matière organique en partenariat avec le SIAAP et l'Université Paris Est Créteil
- Dénombrement des microplastiques en partenariat avec le SIAAP et le LEESU
- Bioessais en partenariat avec les entreprises BIOMAE, ViewPoint et l'Université de Reims
- Suivi de la qualité de l'eau dans le cadre du projet « Eau sans chlore » avec l'Université de Cergy-Pontoise
- Suivi des microorganismes amibes en partenariat avec l'Université de Paris-Saclay

Préservation de la ressource

- 9ème phase du programme PIREN-Seine 2025-2028
- Analyse de l'évolution quantitative et qualitative de la ressource en partenariat avec le BRGM

Gestion patrimoniale

- Test d'une technologie non destructive de diagnostic des canalisations en partenariat avec l'Université Grenoble Alpes et EDF
- Participation à la Chaire REFFONDRE (Réseaux d'Eau en FONTe, Durabilité, Remblais et REcyclage) en partenariat avec l'ENGEES et Saint-Gobain PAM



LE PROGRAMME TRIENNAL DE FRANCILIANE 2025-2027

Qualité de l'eau et traitements

- Prévention des pollutions de la ressource
- Optimisation de l'élimination des micropolluants
- Etude des traitements membranaires
- Evolution des moyens de surveillance de la qualité de l'eau
- Réflexion autour de la chimie verte

Environnement

- Développer des outils d'analyse du cycle de vie (ACV)
- Evaluer les empreintes matériaux, carbone, eau et biodiversité

Gestion patrimoniale

- Intégrer les avancées technologiques, notamment l'instrumentation communicante ou encore l'intelligence artificielle

CONTREVALEURS DES REDEVANCES PERÇUES POUR L'EXERCICE 2026



LES CONTREVALEURS DES REDEVANCES DUES AU TITRE DE L'EAU



Dans le calcul de la facture d'eau, une quote-part de redevances est facturée à l'usager pour le compte de différents organismes:

- Redevance assainissement,
- Redevance « eau »,

Le calcul du coût de la redevance est rapporté par m³ facturé à l'abonné.

Cette valeur est la **contrevaleur** de la redevance qui apparaît sur la facture.

Ces redevances sont perçues pour le compte de :

- l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN)
- EPTB Seine Grands Lacs
- Voies Navigable de France (VNF).

REDEVANCES POUR LE COMPTE DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE EN 2026

1. Redevance « consommation d'eau potable »

- ❑ Redevance due par chaque usager final du service d'eau potable sans distinction entre consommation domestique et consommation industrielle : « l'eau paye l'eau ».
- ❑ Elle est assise sur les volumes d'eau potable facturés aux abonnés durant l'année civile en cours.
 - ❑ **L'agence a fixé son montant à 0,34 € /m³ pour l'exercice 2026**
 - ❑ **Montant total estimé à 68 340 000 €**

2. Redevance « prélèvement »

- ❑ Elle est facturée par l'agence de l'eau, au cours de l'année civile qui suit, aux communes ou à leurs établissements publics compétents pour la distribution publique de l'eau, qui en sont les redevables.
- ❑ Le montant à répartir se calcule sur la base des volumes prélevés et du montant à répartir (14 M€).
 - ❑ **La contrevaleur est donc fixée à 0,0549 €/m³**
 - ❑ **Montant total estimé à 14 269 647 €**

REDEVANCES POUR LE COMPTE DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE 2026

3. Redevance « performance des réseaux d'eau potable »

- Redevance nouvelle, créée en 2025. Elle est facturée par l'agence de l'eau, au cours de l'année civile qui suit, aux communes ou à leurs établissements publics compétents pour la distribution publique de l'eau, qui en sont les redevables. Du point du droit fiscal, le SEDIF est donc le redevable.
- La redevance est calculée en appliquant un coefficient de modulation déterminée à partir du rendement du réseau du redevable : elle a pour vocation d'inciter à investir dans la qualité du réseau.
- Le calcul se fait suivant la formule suivante :

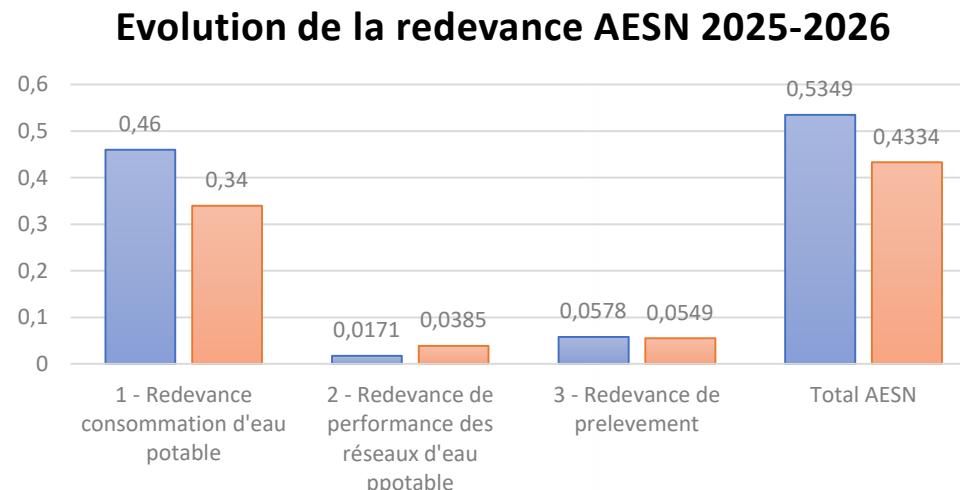
Assiette (201Mm³) x Tarif (0,0148) x Coefficient de modulation (0,26)

- La contrevaleur est donc fixée à 0,0385 €/m³**
- Montant total estimé à 7 734 480 €**

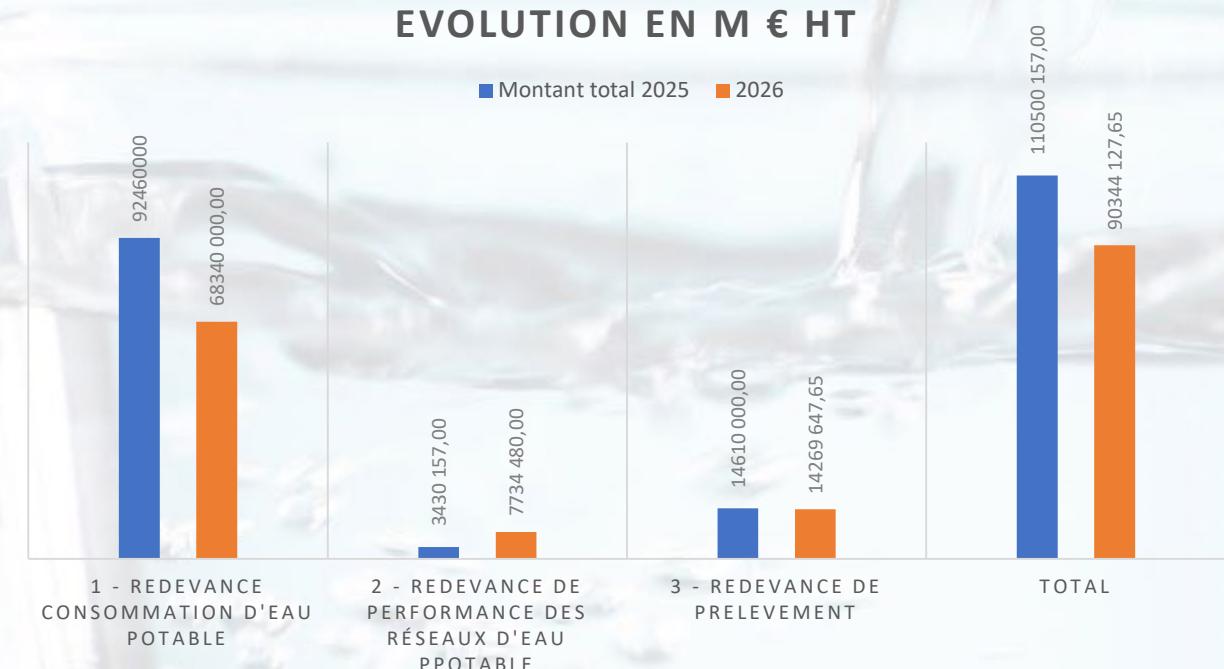
- L'augmentation très nette par rapport à 2025 tient à l'augmentation du tarif récemment voté par l'Agence de l'eau pour 2026 : l'usager du SEDIF supporte ainsi une redevance passant de 3,4M€ en 2025 à 7,7 M€ en 2026 soit une hausse de 126%!

EN RÉSUMÉ : DÉTERMINATION DES TAUX DE CONTREVALEURS POUR L'AGENCE DE L'EAU

- La redevance consommation d'eau potable
(0,3400 € H.T. par m³ facturé) au 1^{er} janvier 2026 ;
- La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau
(0,0549 € H.T. par m³ facturé) au 1^{er} janvier 2026 ;
- La redevance pour performance des réseaux d'eau potable, basée sur le taux de performance de notre réseau
(0,0385 € H.T. par m³ facturé) au 1^{er} janvier 2026.



Au total pour 2025 le montant était estimé à 110 M€
En 2026 ce montant prévisionnel est estimé à 90 M€



2. REDEVANCE POUR LE COMPTE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN (EPTB) « SEINE GRANDS LACS » 2026

- Redevance pour service rendu par le soutien d'étiage destiné à maintenir le débit de la Seine et de ses affluents.
- Calculée à partir du volume prévisionnel d'eau vendu en 2026 soit 257 700 000 m³ et du montant total de la redevance annuelle exigible de Seine Grands Lacs, soit 2 700 000 €.

- La contrevaleur est donc fixée à 0,0105 €/m³**
- Montant total estimé à 2 700 000 €**

- Taux en légère progression par rapport à 2025 (0,0095 € m³), stable par rapport aux taux appliqués en 2024 (0,0100 €/m³), en 2023 (0,0117 €/m³) et en 2022 (0,0090 €/m³).

3. REDEVANCE POUR LE COMPTE DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE 2026

- ❑ Redevance destinée à financer les investissements et la modernisation de VNF. Elle est due au titre du prélèvement et du rejet d'eau dans le domaine public fluvial par nos trois usines : occupation du domaine public fluvial.
- ❑ Calculée à partir du volume prévisionnel d'eau vendu en 2026, soit 257 700 000 m³, et du montant total de la redevance annuelle exigible par VNF estimé, soit 5 479 911 €. Le calcul prend également en compte une option de révision à 2%).

- ❑ La contrevaleur est donc fixée à 0,0213 €/m³**
- ❑ Montant total estimé est de 5 479 911 €**

CUMUL CONTREVALEURS DE REDEVANCES POUR 2026

Il est donc proposé d'établir les contrevaleurs à compter du 1^{er} janvier 2026 de la manière suivante :

- AESN : 0,4334€ H.T./m³ (selon la décomposition rappelé supra)
- SEINE GRANDS LACS : 0,0105 € H.T./m³
- VNF : 0,0213 € H.T./m³
- Soit un total de 0,4652/m³ hors TVA

Etablissements	2026
AESN	90 344 128 €
SEINE GRANDS LACS	2 700 000 €
VNF	5 479 911 €
Total en € HT	98 524 039 €

CONTRAT DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC

Etat d'avancement des travaux délégués en 2025

Programme Prévisionnel des travaux délégués pour 2026



SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU



A. RAPPEL DU CADRE CONTRACTUEL DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT A LA CHARGE DU DELEGATAIRE

	Typologie de travaux	Cadre de réalisation	Objectif (réduction des fuites, augmentation du rendement)	Obligations minimales de renouvellement / an
Distribution	Canalisation fonte grise	Opération de voirie programmée	Suppression de réseaux vétustes	16,4 km // ~ 9,3 M€HT
	Canalisation acier, PVC, PEBD, ...	Opération de voirie programmée	Suppression de matériaux « cassants » et à risques (43 kms)	2km // ~1,1 M€HT
	Branchements plomb, PEBD	Hors OPV	Suppression de matériaux « cassants » et à risques	2500 unités // ~4,9 M€HT
	Organes de réseau de transport	Hors travaux de canalisation	Suppression des organes fuyards et défectueux	1,85 M€HT
	Organes de réseau de distribution	Hors travaux de canalisation	Suppression des organes fuyards et défectueux	1,25 M€HT
	Vannes AEON	Hors OPV	Suppression de vannes défectueuses	20 vannes // ~0,24 M€HT
	Colliers métalliques sur conduites PE	Hors OPV	Suppression du risque de fuites hivernales	2500 unités // ~1,3 M€HT
Approvisionnement	Renouvellement fonctionnel des équipements et maintien en condition opérationnelle du SI industriel	Hors entretien maintenance et opérations SEDIF	Suppression des équipements vétustes, obsolètes et en état critique	11M€HT/an
	Renouvellement des membranes	Hors entretien maintenance	Maintien de la performance de traitement	Sur performance de traitement
	Renouvellement des lampes UV	Hors entretien maintenance	Maintien d'une puissance supérieure à 80%	Sur performance de traitement

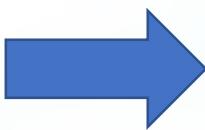
B. AVANCEMENT DU PROGRAMME 2025 POUR LA DISTRIBUTION

Typologie de travaux	Programme prévisionnel pour 2025	État des réalisations en 2025	Obligations minimales de renouvellement / an
Canalisation fonte grise	14,63 km	14,5 km	16,4 km // ~ 9,3 M€HT
Canalisation acier, PVC, PEBD, ...	1,5 km	1,5 km	2km // ~1,1 M€HT
Branchements plomb, PEBD	Pilotage à l'objectif	1750 au 31/12	2500 unités // ~4,9 M€HT
Organes de réseau de transport	21 opérations recensées	8 opérations en cours ou programmées au 31/12 ~1,39M€ HT	1,85 M€HT
Organes de réseau de distribution	Pilotage à l'objectif	101 vannes 616 autres organes	1,25 M€HT
Vannes AEON	20 vannes	20 au 31/12	0,24 M€HT
Colliers métalliques sur conduites PE	Pilotage à l'objectif	1430 au 31/12	2500 unités // ~1,3 M€HT
			~19,84 M€

C. CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE DÉLÉGATAIRE

Du 1^{er} janvier au 31 septembre 2025

- 56 chantiers OPV lancés – 47 chantiers contrôlés
- 31 chantiers aménageurs – 17 chantiers contrôlés



- 31 chantiers conformes (48%)
- 15 chantiers devenus conformes après actions correctives sous 48h
- 18 chantiers définitivement non conformes (28%)

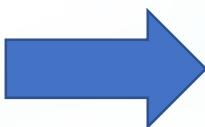
Chantier exemplaire – Sèvres Grande Rue



C. CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE DÉLÉGATAIRE

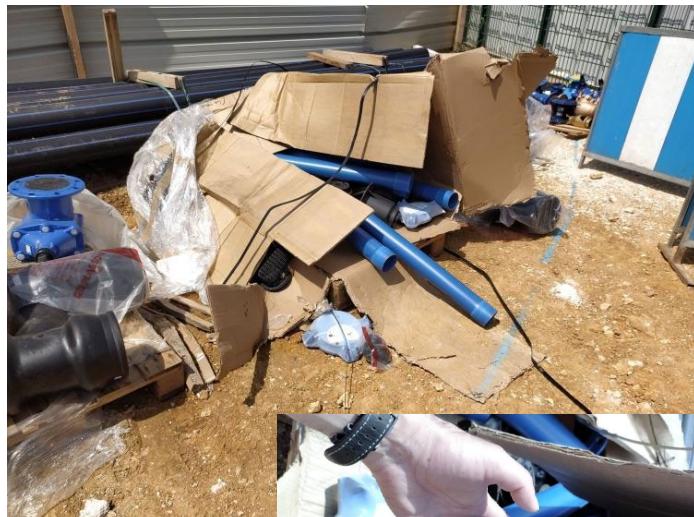
Du 1^{er} janvier au 31 septembre 2025

- 56 chantiers OPV lancés – 47 chantiers contrôlés
- 31 chantiers aménageurs – 17 chantiers contrôlés



- 31 chantiers conformes (48%)
- 15 chantiers devenus conformes après actions correctives sous 48h
- 18 chantiers définitivement non conformes (28%)

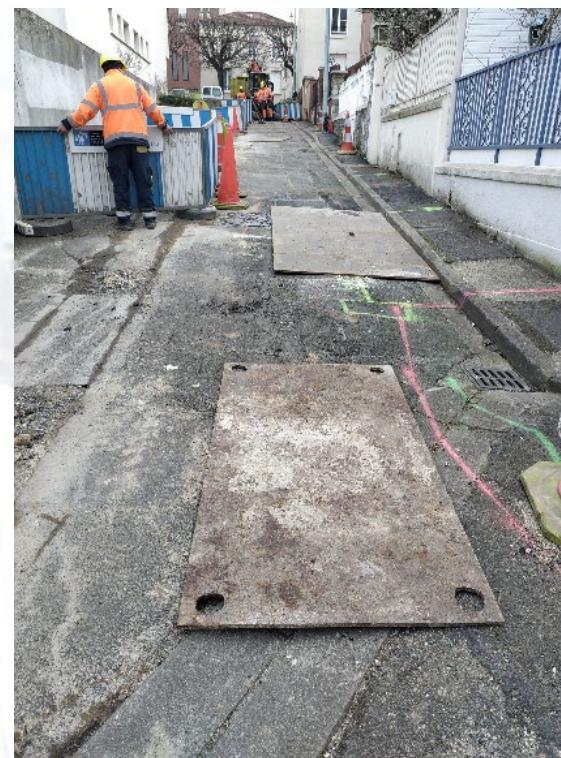
Chantiers non conformes, mal tenus, mal exécutés



Meudon



Massy



Issy les Moulineaux



Villejuif

D. AVANCEMENT DU PROGRAMME CONCERNANT LES APPROVISIONNEMENT EN 2025

Typologie de travaux	Programme prévisionnel établi en décembre 2024	État des réalisations	Obligations minimales de renouvellement / an
Renouvellement fonctionnel des équipements et maintien en condition opérationnelle du SI industriel	88 opérations prioritaires* 9 opérations urgentes 19 opérations programmables** ~9,65 M€	10 opérations prioritaires* 0 opérations urgentes 4 opérations programmables** 111 opérations transférées par le délégataire sortant Total : 9 M€	11M€HT/an
Renouvellement des membranes	Non programmé	Aucun renouvellement de membranes	Sur performance de traitement
Renouvellement des lampes UV	~0,1 M€	<ul style="list-style-type: none"> usine de Choisy : 10 lampes UV renouvelées usine de Méry : 22 lampes UV renouvelées sur la filière biologique usine de Neuilly : 15 lampes UV renouvelées 	Sur performance de traitement

* à faire dans l'année au regard du besoin de renouvellement

** à faire dans les 2 ans

E. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT A LA CHARGE DU DELEGATAIRE POUR L'ANNEE PROCHAINE (2026)

	Typologie de travaux	Programme prévisionnel pour 2026	Obligations minimales de renouvellement / an
Distribution	Canalisation fonte grise	14,5 km // 11,75 M€HT	16,4 km // ~ 13,28 M€HT
	Canalisation acier, PVC, PEBD, ...	3,16 km // ~2,56 M€HT	2km // ~1,62 M€HT
	Branchements plomb, PEBD	351 branchements pré-identifiés // ~0,64 M€HT	2500 unités // ~4,55 M€HT
	Organes de réseau de transport	19 opérations pré-identifiées // ~2,44 M€HT	1,85 M€HT
	Organes de réseau de distribution	Pas de programmation pré-identifiée	1,25 M€HT
	Vannes AEON	Pas de programmation pré-identifiée	20 vannes // ~0,54 M€HT
	Colliers métalliques sur conduites PE	147 colliers pré-identifiés // ~0,2 M€HT ~19,38 M€	2500 unités // ~2,73 M€HT ~25,33 M€
Approvisionnement	Renouvellement fonctionnel des équipements et maintien en condition opérationnelle du SI industriel	80 opérations // ~9,6 M€HT/an <i>53 opérations prioritaires*</i> <i>27 opérations programmables**</i>	11M€HT/an
	Renouvellement des membranes	Sur performance de traitement	Sur performance de traitement
	Renouvellement des lampes UV	Sur performance de traitement	Sur performance de traitement

RELATIONS INTERNATIONALES ET SOLIDARITÉ



SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU



État d'avancement au 1^{er} novembre 2025

CE de Sapaga
Burkina Faso

24 opérations en cours :

- 7 au stade de la conceptualisation
- 16 en cours d'exécution / travaux
- 1 annulation possible (aux Comores)



1 430 k€ attribués à 10 opérations...

Opérateur	Opération	Pays	Montant
ADEFRAMS	Extension et réhabilitation du service de l'eau de la Commune de Saly Escale, région de Kafrine	Sénégal	82 000 €
ADEFRAMS	Développement du réseau d'eau de Réo-Mao, Commune de Réfane, région de Diourbel	Sénégal	93 000 €
Experts - S.	Plan d'Action Prioritaire du service d'AEP de la commune d'Ambohimanambola, région Analamanga	Madagascar	65 000 €
Experts - S.	Réhabilitation du service d'eau de Jorf Sud, province de Taroudant	Maroc	170 000 €
Experts - S.	Accès à l'eau des localités de Saré Nagué, Commune de Némataba, région de Kolda	Sénégal	100 000 €
Experts - S.	PAGEPC II - Amélioration de la gestion de l'eau dans les petits centres - phase 2, région Maritime	Togo	50 000 €
GRET	TERD'EAU – Territoires Engagés pour l'Eau, communes de Diama et Guia, région de Saint-Louis	Sénégal	300 000 €
HAMAP	Amélioration du service d'eau de Timbi Madina, région de Mamou	Guinée	200 000 €
Inter Aide	SEDRA II - Services d'Eau Durables Ruraux Analamanga - phase II, région Analamanga	Madagascar	120 000 €
SEVES	Solarisation du système d'eau potable de Dan Kori, canton de Kanembakaché, région de Maradi	Niger	250 000 €

L'année 2026 marque 40 ans de solidarité !

Depuis 1986 :

- 52 M€ d'aides
- 5,2 millions bénéficiaires



DEMANDE D'ADHÉSION PARTIELLE DE GOSB POUR LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

CADRAGE DE L'ADHÉSION & CONVENTION D'ACHAT D'EAU EN GROS AUPRÈS
D'EAU DU SUD PARISIEN



SEDIR
SERVICE PUBLIC DE L'EAU



CADRAGE DE L'ADHÉSION DE L'EPT GOSB AU SEDIF POUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

- Pas de transfert d'agent de la régie des Eaux de la Seine et de l'Orge (RESO), ni de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre (GOSB) au SEDIF.
- Mise à disposition du SEDIF du réseau local de distribution d'eau potable dans toutes ses composantes (canalisations, branchements, compteurs, télérelève, vannes, capteurs, chambres enterrées...)
- En l'absence de données comptables arrêtées permettant de reconstituer l'actif et sa valeur nette comptable à la date du transfert, la répartition de l'actif et du passif transférée est évaluée sur la base d'une clé fondée sur la population desservie. Elle donnera lieu à actualisation au plus tard le 31 juillet 2026 après l'arrêt des comptes de RESO pour l'exercice 2025.
- En l'attente de ce bilan actualisé, aucun flux financier lié à ce transfert comptable ne donnera lieu à versement, notamment s'agissant de la quote-part de dette, en capital et en intérêts, due par le SEDIF ou de la répartition de la trésorerie disponible.

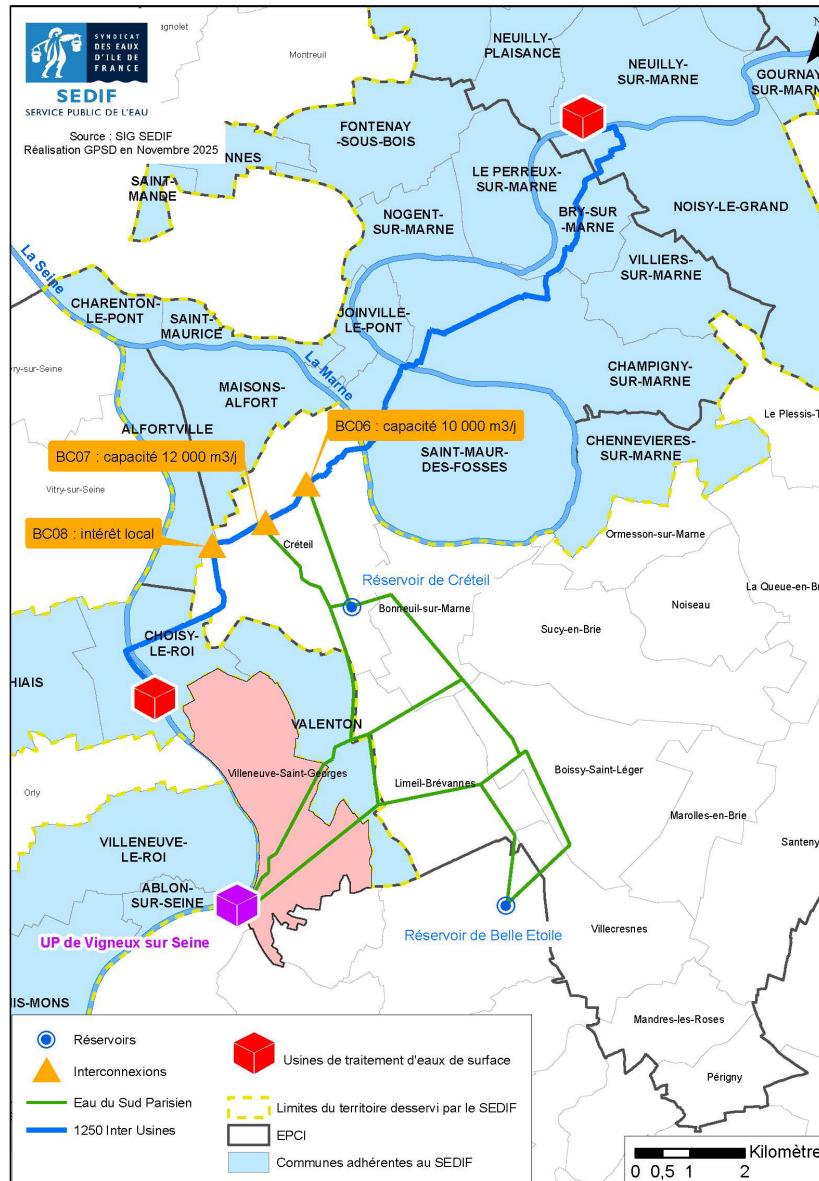
CADRAGE DE L'ADHÉSION DE L'EPT GOSB AU SEDIF POUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

- En contrepartie du retrait de l'EPT pour le territoire de la commune de Villeneuve-Saint-Georges de RESO, le SEDIF s'engage à verser à RESO :
 - la reprise de l'intégralité du capital restant dû au 31/12/2025 sur le prêt accordé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour le renouvellement des branchements plomb, soit 113 012 € au 31 décembre 2025.
 - la quote-part de l'avance remboursable accordée par l'EPT à la Régie lors de sa création et relative au périmètre de Villeneuve-Saint-Georges évaluée à 218 400 €.
 - un forfait compensant l'impossibilité juridique pour RESO de faire jouer à plein ses moyens de recouvrement auprès des abonnés professionnels évalué à 250 000 € pour les factures d'eau antérieures au 31/12/2025.

Sur le périmètre de Villeneuve-Saint-Georges, le SEDIF s'engage à garantir les provisions comptables constituées par le Syndicat mixte fermé Eau du Sud Francilien dans le cadre du litige avec la société Eau du Sud Parisien (Suez Eau France), ainsi que les éventuelles indemnités de retard couvrant les exercices 2024 et 2025 jusqu'à résolution du litige à l'amiable ou par décision de justice

- à ce titre, le SEDIF sera tenu informé des procédures engagées par ces deux Parties, dans un délai raisonnable avant toute prise de décision qui aurait un impact sur l'engagement pris par le SEDIF.
- Cet accord fera l'objet d'un protocole distinct entre le Syndicat mixte fermé Eau du Sud Francilien et le SEDIF.

Le Bureau sera chargé de finaliser, approuver et autoriser la signature des protocoles afférents, et leurs avenants, dans le respect des principes fixés ci-dessus.



CONVENTION D'ACHAT D'EAU EN GROS POUR L'APPROVISIONNEMENT DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Objectifs

- Définir les conditions administratives, techniques et financières de la fourniture d'eau potable par Eau du Sud Parisien

Durée

- Avenant applicable à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté interpréfectoral portant adhésion au SEDIF de GOSB pour la commune de Villeneuve-Saint-Georges
- Expiration le 31/12/2031

Achat d'eau

- Mise à disposition du volume de référence de 3 300 000 m³/an

Prix de vente de l'eau (€ H.T.)

- Part fixe : 759 000 € par an pour 3 300 000 m³ livrés (valeur au 01/01/2025)
- Part variable : 0,69 €/m³ (valeur au 01/01/2025)
- Soit 0,92 €/m³ pour le volume de référence

MISE EN ŒUVRE DE L'ADHÉSION DES COMMUNES DE SACLAY ET DE VAUHALLAN AU SEDIF

Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2026



SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU



CONTEXTE

- La Communauté d'agglomération Paris Saclay (CPS) est actuellement l'autorité organisatrice pour Saclay et Vauhallan.
- Transfert de compétence au SEDIF voté le 9 avril 2025 par la CPS et accepté le 19 juin 2025 par le SEDIF.
- Service aujourd'hui exploité en DSP par SUEZ, alimentation par Eau du Sud Parisien jusqu'en 2030.

Au 1^{er} janvier 2026, le SEDIF devient l'autorité organisatrice

Mise en œuvre de ce transfert de compétence repose sur plusieurs axes :

- Un avenant au contrat de DSP liant la CPS à SUEZ (avenant 4).
- Une convention de vente d'eau en gros (VEG) entre le SEDIF et Eau du Sud Parisien (ESP).
- Fixation de la part syndicale et de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable.

AVENANT N°4 AU CONTRAT DE DSP

Objectif de l'avenant : Intégrer le SEDIF en tant qu'autorité organisatrice du service de l'eau et adapter le contrat aux évolutions réglementaires.

Principales modifications :

- Intégration du SEDIF comme collectivité compétente sur Saclay & Vauhallan.
- Mise en conformité des données en fonction du règlement général sur la protection des données (RGPD).
- Mise en œuvre du géoréférencement Classe A et des nouvelles règles DT/DICT.
- Création du Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) commun CPS–SEDIF.
- Nouvelles règles financières (part syndicale, redevance performance).

Harmoniser le contrat avec le nouveau périmètre de compétence

APPROVISIONNEMENT EN EAU : CONVENTION SEDIF – ESP

Points clés :

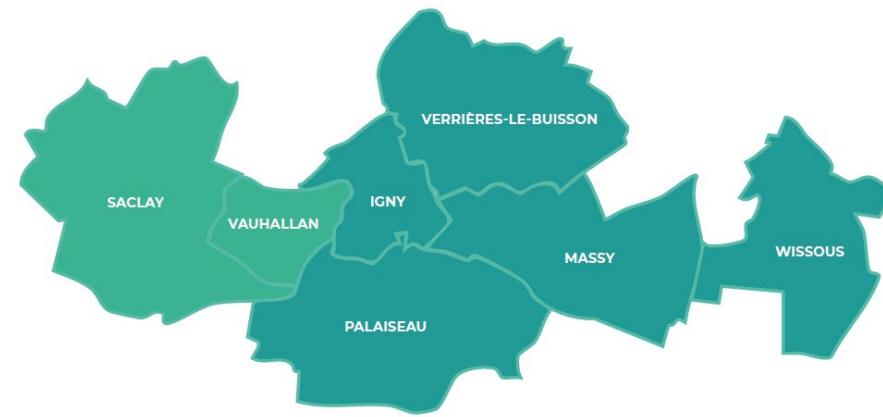
- Pas de liaison hydraulique directe SEDIF → Saclay/Vauhallan avant 2030.
- Le SEDIF doit acheter de l'eau à Eau du Sud Parisien.
- Volume de référence : 463 600 m³/an.
- Prix = part fixe + part variable (conditions de la convention CPS–ESP).
- Durée jusqu'au 31 mai 2030.

Garantir la continuité hydraulique pendant la période transitoire (2026-2030)

TARIF SYNDICALE ET REDEVANCE POUR PERFORMANCE

Tarif syndical unique : 0,3030 €/m³ sur l'ensemble du contrat

La redevance performance dépend du volume facturé et du niveau de connaissance/entretien du réseau.



L'avenant DSP organise l'exploitation, la convention ESP sécurise l'approvisionnement et la part syndicale fixe le cadre tarifaire commun.

L'ensemble de ces dispositions établit le cadre contractuel, financier et opérationnel du transfert